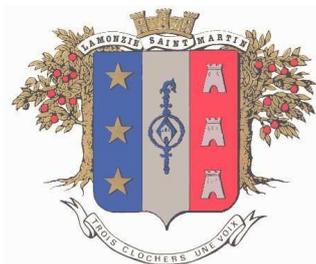


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2021**

Le quinze avril deux mille vingt et un à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à huis clos, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2021

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Excusés : 4

Absent : 1

Présents :

Jean-Claude DEGAUGUE – Catherine LAROCHE - Jean-Pierre FRAY – Sandra HEBLE – Jacques BORSATO - Jean-Pierre MAUVAIS – Xavier FAURE – Nicole COLAS – Marie-Thérèse COLORADO – Patrice DOUBLET – Bruno NOREVE – Maryline TRUEL – Jacques RODRIGUEZ – Amandine FONSEGRIVE – Benoît LASSERRE – Bruno NOREVE – David GUILLOT - Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Procurations :

Sandra Payeur Fernandes à Sandra HEBLE
Isabelle HIERNARD à Catherine LAROCHE
Françoise PAUTY à Jean Claude DEGAUGUE
Natacha MURAT GEVRIN à Jean Pierre FRAY

Absents non excusés : Elodie TRAQUET

Secrétaire de séance : Amandine FONSEGRIVE

Vu l'Ordre du jour

	<u>PROCES VERBAL</u>
	Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal précédent
	<u>ORDRE DU JOUR :</u>
	Finances
	1. Vote des taux d'imposition
	2. Budget Primitif 2021
	3. Délibération Non augmentation des loyers 2020/2021
	Divers
	4. Délibération contre le projet de modification des horaires de La poste
	5. Information sur le Projet « Paniers suspendus »

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité

1. Délibération du vote des taux d'imposition des taxes directes locales la TFB et la TFNB

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux,

Le Conseil Municipal est invité à augmenter les taux d'imposition de l'année précédente, à savoir :

- Taxe Foncière/bâtie (part communale).....18.20 % (2020 – 18.15%)
- Taxe Foncière/non bâtie.....65.65 % (2020 – 65.63%)

En 2021, le taux de la Taxe foncière bâti englobe la part du taux départemental qui est de 25.98% soit un taux de global de référence en 2020 de 44.13% (part départementale 25.98 + part communale 18.15)

Evolution des taux d'imposition de la commune depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe Foncière bâti	18,15%	18,15%	18,15%	18,15%	18,15%	18,15%	18,15%	18,20%
Taxe Foncière non bâti	64,25%	64,25%	65,63%	65,63%	65,63%	65,63%	65,63%	65,65%
Taxe d'habitation	7%	7%	7,15%	7,15%	7,15%	7,15%	7,15%	X

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'augmentation des taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâties**

2. Examen et vote du budget primitif 2021

Rapporteur : Marie Thérèse COLORADO

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : **sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.**

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2021 aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Notre Collectivité devra, comme auparavant, anticiper les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics qui relèvent de sa sphère.

Depuis 2016 les taux des impôts locaux auxquels sont assujettis les ménages (la taxe foncière sur les propriétés non bâties seule taxe à avoir été augmentée) n'ont pas été modifiés, cette année une augmentation de 0.02% est proposée pour la TFNB et de 0.05% pour la TFB. Cette augmentation permettra d'abonder l'enveloppe prévue pour l'équipement de notre Policier Municipal et la rénovation numérique du système d'enseignement de notre Ecole.

Le Budget Primitif 2021 est présenté dans son intégralité. Toutes les dépenses de fonctionnement sont inscrites après reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le budget 2021 présente 4 grandes orientations :

- ***Répondre aux besoins de la Collectivité dans le domaine de ses missions avec l'embauche d'un Policier Municipal et en investissant sur du matériel roulant***
- ***Anticiper le remboursement de l'emprunt à moyen terme***
- ***Permettre de favoriser à moyens termes la mise en place de nouveaux projets d'investissement et de fonctionnement***
- ***Maintenir un soutien aux associations***

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2021 pour le budget principal.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget). Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce dossier en séance mais l'ensemble des dossiers a été examiné lors de la Commission finances du mardi 23 mars 2021.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2021 (budget principal) tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Part des recettes générales
013 atténuation de charges	17 408.77 €	5 000.00 €	19 404.36 €	5 000.00 €	0.19%
70 Produits des services	94 164.33 €	79 300.00 €	60 803.45 €	70 000.00 €	2.70%
73 Impôts et taxes	765 053.35 €	565 011.00 €	797 387.69 €	746 194.00 €	28.76%
74 Dotations subventions	446 539.11 €	397 104.00 €	496 315.00 €	461 000.00 €	17.77%
75 Autres produits de gestion courante	47 510.37 €	45 500.00 €	51 272.68 €	45 500.00 €	1.75%
76 Produits financiers	1 707.00 €	1 395.00 €	1 395.00 €	1 395.00 €	0.05%
77 Recettes exceptionnelles	10 926.07 €	- €	31 717.33 €	- €	0.00%
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 383 309.00 €	1 093 310.00 €	1 458 295.51 €	1 329 089.00 €	51.23%
002 Excédent Fonct N-1	- €	1 062 277.42 €	- €	1 255 480.39 €	48.39%
042 Opérat de transfert	22 713.81 €	10 000.00 €	7 182.76 €	10 000.00 €	0.39%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	22 713.81 €	1 072 277.42 €	7 182.76 €	1 265 480.39 €	48.77%
TOTAL GENERAL	1 406 022.81 €	2 165 587.42 €	1 465 478.27 €	2 594 569.39 €	100.00%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Part des recettes générales
011 charges à caractère général	317 226.10 €	407 450.00 €	314 768.74 €	417 200.00 €	16.08%
012 charges de personnel	575 411.47 €	663 639.49 €	603 398.92 €	700 320.00 €	26.99%
014 atténuation de produits	43 133.00 €	43 720.00 €	42 720.00 €	43 720.00 €	1.69%
65 autres charges de gestion courante	202 191.47 €	215 047.00 €	204 351.82 €	243 353.00 €	9.38%
66 charges financières	48 277.49 €	46 262.10 €	46 067.74 €	41 686.36 €	1.61%
67 charges exceptionnelles	831.82 €	35 511.08 €	33 538.08 €	2 000.00 €	0.08%
SOUS TOTAL	1 187 071.35 €	1 411 629.67 €	1 244 845.30 €	1 448 279.36 €	55.82%
023 Virement section Investissement	- €	721 527.75 €	- €	1 112 969.03 €	42.90%
022 Dépenses imprévues	- €	5 000.00 €	- €	5 000.00 €	0.19%
042 opérations d'ordre	- €	27 430.00 €	27 430.00 €	28 321.00 €	1.09%
SOUS TOTAL	- €	753 957.75 €	27 430.00 €	1 146 290.03 €	44.18%
TOTAL GENERAL	1 187 071.35 €	2 165 587.42 €	1 272 275.30 €	2 594 569.39 €	100.00%

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Part des recettes générales
16 Emprunts	125 187.44 €	854 987.83 €	321 863.83 €	662 675.85 €	42.80%
204 sub équipement versé	40 816.07 €	75 000.00 €	4 458.62 €	18 300.00 €	2.52%
21 immobilisations corporelles	254 691.19 €	195 349.16 €	97 207.56 €	393 372.00 €	25.41%
23 immobilisations en cours	216 050.07 €	499 771.05 €	9 596.12 €	459 047.08 €	29.65%
SOUS TOTAL	636 744.77 €	1 625 108.04 €	433 126.13 €	1 533 394.93 €	99.03%
040 Opérations d'ordre de transfert	22 713.81 €	10 000.00 €	7 182.76 €	10 000.00 €	0.65%
041 Opérations patrimoniales	96 339.63 €	- €	- €	- €	0.00%
020 Dépenses imprévues				5 000.00 €	0.32%
1068- Affectation du résultat (assainissement)	0.00 €	286 051.79 €	286 051.79 €		0.00%
SOUS TOTAL	119 053.44 €	296 051.79 €	293 234.55 €	15 000.00 €	0.97%
TOTAL GENERAL	755 798.21 €	1 921 159.83 €	726 360.68 €	1 548 394.93 €	100.00%

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Part des recettes générales
10 Dotations fonds divers et réserves	395 429.73 €	175 000.00 €	64 287.50 €	35 000.00 €	0.0226041
13 Subventions d'investissement	1 500.00 €	700 124.00 €	383 279.00 €	318 845.00 €	20.59%
16 Emprunts	18 900.00 €	3 000.00 €	300.00 €	3 000.00 €	0.19%
27 GFP de rattachement	6 934.00 €	7 246.00 €	7 246.00 €	7 246.00 €	0.47%
SOUS TOTAL	422 763.73 €	885 370.00 €	455 112.50 €	364 091.00 €	23.51%
001 solde d'exécution d'investi reporté	-	286 832.08 €	- €	43 013.90 €	2.78%
021 virement section fonctionnement	0.00 €	721 527.75 €	- €	1 112 969.03 €	71.88%
040 Opérations d'ordre de transfert entre se		27 430.00 €	27 430.00 €	28 321.00 €	1.83%
041 Opérations Patrimoniales	96 339.63 €	- €	- €	- €	0.00%

SOUS TOTAL	96 339.63 €	1 035 789.83 €	27 430.00 €	1 184 303.93 €	76.49%
TOTAL GENERAL	519 103.36 €	1 921 159.83 €	482 542.50 €	1 548 394.93 €	100.00%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

ADOPTE le budget primitif du budget principal 2021 comme présenté ci-dessus
DIT que le budget primitif du budget principal 2020 s'élève à : 4 142 964.32 €

3. Délibération « non augmentation » des loyers 2020/2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au vu des contraintes liées à la crise sanitaire, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la non augmentation des loyers sur la Commune.

Cette décision est prise pour 2020/2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

ADOPTE le gel des loyers sur la Commune pour 2020 / 2021

4. Délibération contre le changement des horaires de la Poste de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2021, le Conseil Municipal a appelé à l'unanimité à un moratoire immédiat des projets de réduction d'horaires d'ouverture ou de fermeture du bureau de la Poste sur la commune et à engager des négociations et des discussions afin de trouver des solutions de nature à maintenir un service public de qualité tenant compte des besoins des publics et des intérêts des salariés.

Le 3 mars dernier, une réunion a été organisée entre le Maire, le Premier Adjoint, le Président de l'Union des Maires et les responsables de la Poste afin d'aborder ensemble l'avenir de la Poste.

Ce jour, une décision a été prise de façon unilatérale pour une réduction des horaires d'ouverture du bureau de Lamonzie. Actuellement la Poste est ouverte 22h50 sur la semaine, le projet de réforme réduit l'amplitude horaire à 14h15. Ouverture les après midis et le samedi matin.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer contre ces modifications et à engager des démarches pour lutter contre cette décision du groupe la Poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

<p>AUTORISE le Maire à prendre une décision contre la modification des heures d'ouverture de la Poste et de faire une proposition à la Poste au nom de la Commune</p>
--

DIVERS

Information sur le Projet des paniers suspendus

FIN DE LA SEANCE : 19h50